

OBJET :

Elections Sénatoriales
2023

Désignation des Délégués
au sein du Conseil
Municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 9 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade,
sous la présidence de Monsieur Yann GUILLEVIC, 1^{er} Adjoint au Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023.

Présents :

Monsieur Yann GUILLEVIC, Madame Delphine LUCARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Josiane GIRARD, Monsieur Stéphane BONJEAN, Monsieur Grégory BOULINGUEZ, Madame Véronique DARGON (Adjoints).

Madame Christine PEROL-BEYSSI, Monsieur Bernard VILLEBRUN, Madame Valérie ROCHON, Monsieur Christophe DUSART Madame Stéphanie LOBO, Madame Pauline CLEMENT Madame Nicole MARCOS, Madame Danielle PASCUAL, Monsieur Jérôme LAFAGE (Conseillers municipaux).

Procurations :

Monsieur Richard BERT (Maire) à Monsieur Yann GUILLEVIC, Madame Janine FLORENCIO à Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Josiane CHABRIDON à Stéphanie LOBO, Monsieur Emmanuel BOUVIER à Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Carole WACKERS à Madame Véronique DARGON, Monsieur Saïd AASSASS à Madame Delphine LUCARD, Monsieur Philippe ROZIER à Madame Danielle PASCUAL, Madame Carole VIGOUROUX à Monsieur Jérôme LAFAGE.

Absents excusés : Madame Anne-Marie BRUSSAT, Monsieur Philippe SKALJAC

Madame Delphine LUCARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le Décret no 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs (J.O du 08/04/2023), a convoqué les Conseils Municipaux pour le Vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2023.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°20230788 du 23 mai 2023, la Commune de BLANZAT doit procéder à la désignation de 15 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

L'élection a lieu suivant le système de *la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel*.

Le Bureau Electoral est constitué, en application de l'article R 133 du Code Electoral comme suit :

Président : Mr Yann GUILLEVIC, 1^{er} Adjoint au Maire,

Assesseurs :

- Mesdames Christine PEROL-BEYSSI et Nicole MARCOS, les deux membres les plus âgés à l'ouverture du scrutin,
- Monsieur Jérôme LAFAGE et Madame Pauline CLEMENT, les deux membres les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Le 1^{er} Adjoint au Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (Monsieur Afonso FERNANDES, conseiller municipal concerné, ne participe donc pas à l'élection).

Le vote se déroule, à bulletins secrets, sans débat, après enregistrement des déclarations de « liste » sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint.

Deux listes en présence :

Liste Blanzat Collectif et Solidaire

Liste Un élan pour Blanzat

Résultat du Vote :

Votants = 24

Suffrages Exprimés = 24

Blancs : 0

Modalités d'attribution :

Délégués	Titulaires	Suppléants
Calcul du Quotient électoral	24 / 15 = 1.6	24 / 5 = 4.8

Au titre du Quotient :

Liste « Blanzat Collectif et solidaire »	Nb de voix obtenues : 20 / 1,6 = 12.5 soit 13 mandats obtenus	Nb de voix obtenues : 20 / 4,8 = 4.1 soit 4 mandats
Liste « Un Elan pour Blanzat »	Nb de voix obtenues : 4 / 1,6 = 2.5 soit 2 mandats obtenus	Nb de voix obtenues : 4 / 4,8 = 0.8 soit 1 mandat

A obtenu :

La liste « Blanzat Collectif et Solidaire », obtient 13 mandats de délégués « Titulaires » et 4 mandats de délégués suppléants

La liste « Un élan pour Blanzat », obtient 2 mandats de délégués « Titulaires » et 1 mandat de délégués suppléants

Le 1^{er} Adjoint au maire a proclamé élus délégués, les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus :

Titulaires :

1	LUCARD	Delphine
2	BERT	Richard
3	GIRARD	Josiane
4	GUILLEVIC	Yann
5	FLORENCIO	Janine
6	MISSONNIER	Sylvain
7	DARGON	Véronique
8	BOULINGUEZ	Grégory
9	CLEMENT	Pauline
10	VILLEBRUN	Bernard
11	ROCHON	Valérie
12	AASSASS	Saïd
13	CHABRIDON	Josiane
14	SKALJAC	Philippe
15	BRUSSAT	Anne-Marie

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

Suppléants :

16	DUSART	Christophe
17	PEROL BEYSSI	Christine
18	WACKERS	Carole
19	BONJEAN	Stéphane
20	ROZIER	Philippe

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 9 juin 2023.
Pour ampliation certifiée conforme,

Pour Le Maire empêché et par
délégation.



Yann GUILLEVIC
1^{er} Adjoint au Maire.

La secrétaire de séance



Delphine LUCARD

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 27

Présents : 16
Procurations : 8
Votants : 24
Absents : 2

DCM N°027 - 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 9 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade,
sous la présidence de Monsieur Yann GUILLEVIC, 1^{er} Adjoint au Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2023.

Présents :

Monsieur Yann GUILLEVIC, Madame Delphine LUCARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Josiane GIRARD, Monsieur Stéphane BONJEAN, Monsieur Grégory BOULINGUEZ, Madame Véronique DARGON (Adjoints).

Madame Christine PEROL-BEYSSI, Monsieur Bernard VILLEBRUN, Madame Valérie ROCHON, Monsieur Christophe DUSART Madame Stéphanie LOBO, Madame Pauline CLEMENT Madame Nicole MARCOS, Madame Danielle PASCUAL, Monsieur Jérôme LAFAGE (Conseillers municipaux).

Procurations :

Monsieur Richard BERT (Maire) à Monsieur Yann GUILLEVIC, Madame Janine FLORENCIO à Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Josiane CHABRIDON à Stéphanie LOBO, Monsieur Emmanuel BOUVIER à Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Carole WACKERS à Madame Véronique DARGON, Monsieur Saïd AASSASS à Madame Delphine LUCARD, Monsieur Philippe ROZIER à Madame Danielle PASCUAL, Madame Carole VIGOUROUX à Monsieur Jérôme LAFAGE.

Absents excusés : Madame Anne-Marie BRUSSAT, Monsieur Philippe SKALJAC

Madame Delphine LUCARD est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le **Décret no 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs** (J.O du 08/04/2023), a convoqué les Conseils Municipaux pour le Vendredi 9 juin 2023 afin de désigner leurs délégués titulaires et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des Sénateurs le 24 septembre 2023.

Conformément à l'arrêté préfectoral n°20230788 du 23 mai 2023, la Commune de BLANZAT doit procéder à la désignation de 15 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

L'élection a lieu suivant le système de *la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel*.

Le Bureau Electoral est constitué, en application de l'article R 133 du Code Electoral comme suit :

Président : Mr Yann GUILLEVIC, 1^{er} Adjoint au Maire,

Assesseurs :

- Mesdames Christine PEROL-BEYSSI et Nicole MARCOS, les deux membres les plus âgés à l'ouverture du scrutin,
- Monsieur Jérôme LAFAGE et Madame Pauline CLEMENT, les deux membres les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Le 1^{er} Adjoint au Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (Monsieur Afonso FERNANDES, conseiller municipal concerné, ne participe donc pas à l'élection).

Le vote se déroule, à bulletins secrets, sans débat, après enregistrement des déclarations de « liste » sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint.

Deux listes en présence :

Liste Blanzat Collectif et Solidaire

Liste Un élan pour Blanzat

Résultat du Vote :

Votants = 24

Suffrages Exprimés = 24

Blancs : 0

Modalités d'attribution :

Délégués	Titulaires	Suppléants
Calcul du Quotient électoral	24 / 15 = 1.6	24 / 5 = 4.8

Au titre du Quotient :

Liste « Blanzat Collectif et solidaire »	Nb de voix obtenues : 20 / 1,6 = 12.5 soit 13 mandats obtenus	Nb de voix obtenues : 20 / 4,8 = 4.1 soit 4 mandats
Liste « Un Elan pour Blanzat »	Nb de voix obtenues : 4 / 1,6 = 2.5 soit 2 mandats obtenus	Nb de voix obtenues : 4 / 4,8 = 0.8 soit 1 mandat

A obtenu :

La liste « Blanzat Collectif et Solidaire », obtient 13 mandats de délégués « Titulaires » et 4 mandats de délégués suppléants

La liste « Un élan pour Blanzat », obtient 2 mandats de délégués « Titulaires » et 1 mandat de délégués suppléants

Le 1^{er} Adjoint au maire a proclamé élus délégués, les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués obtenus :

Titulaires :

1	LUCARD	Delphine
2	BERT	Richard
3	GIRARD	Josiane
4	GUILLEVIC	Yann
5	FLORENCIO	Janine
6	MISSONNIER	Sylvain
7	DARGON	Véronique
8	BOULINGUEZ	Grégory
9	CLEMENT	Pauline
10	VILLEBRUN	Bernard
11	ROCHON	Valérie
12	AASSASS	Saïd
13	CHABRIDON	Josiane
14	SKALJAC	Philippe
15	BRUSSAT	Anne-Marie

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

Suppléants :

16	DUSART	Christophe
17	PEROL BEYSSI	Christine
18	WACKERS	Carole
19	BONJEAN	Stéphane
20	ROZIER	Philippe

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 9 juin 2023.
Pour ampliation certifiée conforme,

Pour Le Maire empêché et par
délégation.



Yann GUILLEVIC
1^{er} Adjoint au Maire.

La secrétaire de séance



Delphine LUCARD